

SÉMINAIRE
BECCARIA 2018-2019

LE MOMENT BECCARIA

Crimes et châtements au temps des Lumières

VI^E JOURNÉE D'ÉTUDE
des étudiant-e-s en histoire moderne

10 MAI 2019 — 09h-18h

UNI DUFOUR : U 269

AVEC LA PARTICIPATION DU PROFESSEUR
XAVIER TABET (UNIVERSITÉ DE PARIS VIII)

CREDIT : OCULUS MUNDI (© 2019)

FACULTÉ DES LETTRES
ISTGE — DAMOCLES



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Préambule

DEPUIS LE PREMIER COLLOQUE DES ETUDIANT-E-S MA en histoire moderne organisée par Michel Porret en 2015 (*Utopie*), la journée d'étude du printemps est devenue le rendez-vous académique et intellectuel de l'unité d'histoire moderne. Agrégés à des publications partielles ou intégrales, les colloques estudiantins illustrent une forme prometteuse d'enseignement et d'initiation à la recherche dans le cadre du programme MA*.

Mise en forme par les étudiant-e-s du séminaire *Beccaria* (2019), avec la participation du professeur Xavier Tabet (Université de Paris VIII), pensée dans le champ de recherche de l'équipe DAMOCLES, cette sixième journée d'études de l'unité d'histoire moderne aborde l'histoire intellectuelle, institutionnelle et sociale, des pratiques et de l'imaginaire du *droit de punir au temps des Lumières* tout autour du « moment Beccaria » (Michel Porret, *Beccaria. Le droit de punir*, 2003) comme temps de genèse et de croissance du libéralisme pénal entre les années 1760 et les premières décennies du XIX^e siècle, via le code pénal révolutionnaire (1791, 1810).

Le « droit de punir » est un « droit terrible » écrit le réformateur monarchien C.-E. de Pastoret en 1790 dans *Des Lois pénales*. Depuis la publication en 1764 du *best-seller* de Cesare Beccaria édité anonymement à Livourne (Toscane), réédité, mis à l'index, contrefait et traduit dans toutes les langues (*Dei delitti e delle pene*), le libéralisme pénal veut tourner la page de l'ancien régime des délits et des peines. Entre humanisme, libéralisme et utilitarisme, porteur d'une tradition de modération institutionnelle qui remonte au moins à Montesquieu, minimaliste dans sa formulation, le programme beccarien de modernisation et de sécularisation du droit de punir instaure les valeurs de l'État de droit, contre l'État justicier absolutiste, soit le passage du régime patibulaire vers le régime carcéral, du régime arbitraire vers le régime légal.

Après 1764, le débat juridique qui forge la modernité du droit de punir dans le contrat social contre la tradition absolutiste du pénal dans la soumission est focalisé sur les propositions de Beccaria — proportion entre le crime et la peine, légalité contre arbitraire, abolition de la torture ou de la mort pénale, travaux forcés, causalité sociale du crime, droit naturel, etc. De même les conservateurs et les apologistes valorisent le régime pénal traditionnel via le procès qu'ils intentent à Beccaria.

Au terme d'un séminaire annuel, entre histoire intellectuelle, sociale et institutionnelle, autour aussi de la réception du projet beccarien, les contributions des étudiant-e-s à cette journée d'études proposent quelques jalons du « moment Beccaria » qui perdure peut-être jusqu'à aujourd'hui. Cette journée offrira l'occasion de présenter le quatrième numéro de *Beccaria. Revue d'histoire du droit de punir* paru en avril 2019 avec notamment un dossier sur l'abolitionnisme coordonné par Olivier Grenouilleau.

- **Journées d'études (2015-2018)** : Michel Porret : « Utopie » (2015) ; *Idem* : « Frankenstein. Le démiurge des Lumières » ; Fabrice Brandli, « Des animaux et des hommes. Théories, normes et pratiques (XVI-XXI siècle) » (2017), Marco Cicchini : « Sortir de l'Ancien Régime nocturne » (2018).

Professeur de littérature et de civilisation italienne, spécialiste de Machiavel (Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, traduction et annotation, en collaboration avec Alessandro Fontana, Paris, Gallimard, Bibliothèque de Philosophie, 2004), de l'histoire de Venise et de ses mythes politiques de l'Ancien régime à nos jours, (Pierre Daru, *Histoire de la République de Venise*, introduction, édition du texte, annotation et constitution des annexes, en collaboration avec Alessandro Fontana, Paris, Robert Laffont, Collection Bouquins, 2 volumes, 2004), du fascisme et ses mythologies politiques (*Rethinking Antifascism. History, Memory and Politics. 1922 to the Present*, ed. by H. Garcia, X. Tabet, M. Yusta, Berghahn, New York, 2016) et bien évidemment de Cesare Beccaria (Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, traduction et annotation par A. Fontana et X. Tabet, introduction de X. Tabet, Paris, Gallimard, Bibliothèque de Philosophie, 2015), Xavier Tabet collabore à cette petite aventure intellectuelle afin d'entrer en dialogue avec les étudiant-e-s tout autour de Beccaria. Nous l'en remercions chaleureusement.

D'une manière générale, la peine qui résulte d'un délit doit avoir le plus d'efficacité possible pour les autres et le moins de dureté pour qui la subit ; il n'y a pas en effet de société méritant le nom de légitime où l'on ne reconnaisse ce principe incontestable que les hommes n'ont voulu s'assujettir qu'aux moindres maux possibles. DP., 18, « Des serments » (éd. F. Venturi, Droz, 1964, p. 37).

PROGRAMME

Discutant Professeur **Xavier Tabet**

09h15 : Accueil, introduction, **Michel Porret**

09h30 : *Généalogie philosophique du réformisme beccarien*, **Mauricio Strassle**

10h : *Les précurseurs abolitionnistes de Beccaria*, **Giacomo Mazzucchelli**

10h30 : Discussion I) Pause

11h : *Rituels et récits patibulaires : l'exécution capitale au prisme beccarien*, **Romain Deshusses**

11h30h : *Crime ou péché : le suicide selon Beccaria*, **Eléonore Beck**

12h00 : Discussion (II)

12h30 : Déjeuner

14h00 : *Causalité sociale du crime chez Beccaria*, **Mathieu Nicati**

14h30 : *L'apologiste Muyart de Vouglans vs Beccaria*, **Naomi Gitanjali Menaka Sinnathamby**

15h00 : Discussion (III) — Pause

15h30 : *La Société économique de Berne et Beccaria*, **Nora Extermann**

16h : *Beccaria en Révolution : Des délits et des peines dans les cahiers de doléances*, **Pierre Saunier**

16h30 : *Discussion générale et propos conclusifs*, **Xavier Tabet**



17h15: Film: **William A. Wellman**, *The Ox-Bow Incident*, USA, 1942 (75 m), présentation Michel Porret

18h30h : apéritif



Figure : Calcografia dal vol. I *Dei delitti e delle pene* edizione novissima ... - Bassano : a spese Remondini di Venezia, 1797 - 16° [F.A. Benucci 9 /1-4] (1). 1) : L'incisione di Lapi per l'edizione del 1765 si basava a sua volta su un disegno dello stesso Beccaria, uno schizzo poi perduto).